

Nous ne suivrons pas l'abbé Varnet dans ses conjectures sur cette curieuse installation. Mais il est très probable que les trois chefs ainsi vénérés étaient ceux des saints patrons de l'Abbaye, dissimulés depuis les guerres de religion dans cette sorte de crypte. Fochier a prétendu que les trois crânes avaient été jetés à la fosse commune, il n'en est rien ; l'architecte, M. Pallu, a pris soin de les encastrer dans un des murs de l'église, il a légué même un plan sur lequel serait indiqué l'endroit exact de la cachette, mais ses héritiers n'ont jamais consenti à le divulguer ¹.

Nous avons donné un exposé de la question des reliques de l'Abbaye de Saint-Chef ; nous allons reprendre son histoire proprement dite à la fin du XI^e siècle.

Son abbé, Alleman, est cité dans une charte de donation au monastère de Saint Theudère en 1070.

L'abbé Guillaume fait don, en 1117, au monastère cistercien de Saint-Symphorien de Gère, du mas de Ribat, qui était voisin du dit monastère et avait fait partie du premier établissement de Saint Theudère dans la vallée de la Gère ². Dans la bulle pour la primatie de l'église de Vienne, communément appelée la *Callistine*, du nom du pape Callixte II, qui l'a fulminée, l'archevêque de Vienne reçoit tous les droits sur l'Abbaye de Saint-Chef. Mais ce n'est qu'une déclaration toute morale et l'autorité de l'archevêque ne deviendra effective et matérielle que par la bulle de Jean XXII, en 1320. Nous retrouvons aussi l'abbé Guillaume recevant pour le monastère de Saint-Chef, en 1120, le prieuré de Tullins et ses dépendances, de l'évêque de Grenoble Saint Hugues.

M. A. Vachet, dans les notes qu'il a publiées sur les châteaux du département de l'Isère, prétend que le bourg de Saint-Chef fut fortifié de bonne heure et défendu par un château dont il est fait mention, pour la première fois, dans une charte de 1137 ³.

1. L'abbé Varnet, dans son *Saint Theudère*, raconte aussi qu'en démolissant l'ancien autel de l'église de Saint-Maurice d'Arcisse on a découvert un squelette entier étendu dans le tombeau même de l'autel et que ce pourrait être celui de Saint Theudère.

2. V. N. Chorier, *loc. cit.*, t. II, p. 30.

3. Nous n'avons pas pu retrouver la charte en question. En tout cas, il est hors de doute que ce château faisait partie des biens de l'abbaye.